



Ronquet



Résidence Autonomie Le

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2026

LES MEMBRES DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA VILLE, DU CCAS DE SORGUES ET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LE RONQUET SONT LES SUIVANTS :

Représentants de la collectivité	Représentants du personnel
Membres Titulaires	Membres Titulaires
M. Thierry LAGNEAU	M. Christophe DOLADILLE
Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ	Mme Mélanie PATTI
Mme Sylviane FERRARO	Mme Estelle DUCHENE
M. Olivier ORSONI	Mme Stéphanie STINCHEDDU
Membres Suppléants	Membres Suppléants
M. Stéphane GARCIA	M. Franck SERRANO
M. Christian SAMBUCHI	Mme Myriam LACOTTE
Mme Laetitia LUDWIG	M Davy REBOUL
Mme Nicole TOVAGLIARI	Mme Sandrine CROSATO

Le comité social territorial s'est réuni en séance ordinaire le 27 janvier 2026. Assistaient à la séance :

Représentants de la Collectivité

Titulaires et suppléants : M. Thierry LAGNEAU, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Oliver ORSONI, Mme Nicole TOVAGLIARI,

Absents excusés : Mme Sylviane FERRARO, M. Stéphane GARCIA, Mme Laetitia LUDWIG, M. Christian SAMBUCHI

Représentants du Personnel

Titulaires et suppléants : M. Christophe DOLADILLE, Mme Mélanie PATTI, Mme Estelle DUCHENE, Mme Stéphanie STINCHEDDU,

Absents excusés : Mme Sandrine CROSATO, Mme Myriam LACOTTE, M. Davy REBOUL, M. Franck SERRANO

Nomination des secrétaires :

Titulaire : Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ

Adjoint : M. Christophe DOLADILLE

M. Le Maire procède à la vérification du quorum à 9h05 : **quorum atteint**

M. Le Maire aborde les questions à l'ordre du jour :

Validation du procès-verbal du précédent comité social territorial

Vote : Avis favorable des membres à l'unanimité

Rapport Social Unique (RSU)

Un exemplaire du rapport social unique de la Mairie et du CCAS a été transmis aux membres du comité social territorial.

M. Christophe DOLADILLE indique que les membres du CST apprécient la nouvelle formule du RSU qui est plus lisible.

Mme Nicole TOVAGLIARI précise que cette formule est prévue avec le nouveau RSU mis en place par la préfecture.

M. Christophe DOLADILLE souligne qu'il y a plus d'agents contractuels que de titularisation.

M. Le Maire répond que c'est une réalité, car il faut être très vigilant. Les contractuels sont en majorité satisfaits d'être embauchés.

Certaines collectivités ont mis en place les CDI. A Sorgues nous ne sommes pas dans cette démarche. Au bout de six ans de contrats, on peut proposer une stagiairisation selon le besoin.

Vote : Avis favorable des membres à l'unanimité

Tableau des effectifs (dernière modification : CST 28/02/2023)

Le tableau a été envoyé aux membres des représentants du personnel.

Commune de Sorgues (postes supprimés) :

Postes correspondant aux grades :	Observations
Effectif Commune de Sorgues	
-1 attaché	Avancement au grade supérieur
-1 attaché	Disponibilité
-1 rédacteur	Mutation CCAS
-1 Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Retraite
-3 Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Avancements au grade supérieur
-3 Adjoint administratif	Avancements au grade supérieur
-1 Adjoint administratif	Mutation
-1 Technicien principal 1 ^{ère} classe	Retraite
-1 Agent de maîtrise principal	Retraite
-1 Agent de maîtrise	Retraite
-1 Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Retraite
-1 Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Retraite
-3 Adjoint technique	Avancements au grade supérieur
-1 Adjoint technique	Détachement filière sanitaire et sociale
-2 Adjoint technique	Disponibilités
-1 Adjoint technique 31h30	Avancement au grade supérieur
-1 Adjoint technique 21h	Avancement au grade supérieur
-1 Educateur de Jeunes enfants	Avancement au grade supérieur
-2 ATSEM principal de 1 ^{ère} classe 32h12	Promotions internes
-1 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe 32h12	Promotion interne
-1 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe 31h30	Avancement au grade supérieur
-1 Psychologue de classe normale 17h30	Avancement au grade supérieur
-1 Infirmier soins généraux hors classe 28h	Fin de détachement
-1 bibliothécaire principal	Mutation
-1 bibliothécaire de 2 ^{ème} classe	Avancement au grade supérieur
-1 Assistant conservation principal 1 ^{ère} classe	Retraite
-1 Assistant conservation principal 1 ^{ère} classe	Mutation
-2 Assistant d'enseignement artistique Ppal 2 ^{ème} cl	Avancements au grade supérieur
-1 Assistant d'enseignement artistique Ppal 2 ^{ème} cl 15h	Avancement au grade supérieur
-1 Adjoint Patrimoine principal 1 ^{ère} classe	Disponibilité
-3 Adjoint Patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Avancements au grade supérieur
-1 animateur Principal de 1 ^{ère} classe	Grade déjà créé (doublon)
-2 Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Avancements au grade supérieur
Effectif CCAS de Sorgues	
-1 Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Promotion interne
-2 Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Avancements au grade supérieur
-1 Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Mutation mairie

-1 Agent social principal 1 ^{ère} classe	Retraite
-2 Agent social principal 2 ^{ème} classe	Retraites
-1 Agent social 28h23	Avancement au grade supérieur
Effectif Résidence Autonomie Le Ronquet Sorgues	
-1 Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Retraite
-1 Agent de maîtrise principal	Retraite
-1 Agent technique principal 1 ^{ère} classe	Promotion interne
-1 Animateur principal 2 ^{ème} classe	Avancement au grade supérieur

Vote : Avis favorable des membres à l'unanimité

Questions des représentants du personnel :

Centre Administratif

Nous souhaiterions que le centre administratif ferme ses portes plus tôt les veilles de Noël et du jour de l'an. Les services étant désertés du public, les agents pourraient ainsi profiter de leur famille.

M. Le Maire propose une fermeture à 17h avec récupération du temps de travail non effectué.

Mme Estelle DUCHENE indique qu'à Noël le dernier administré pour le service Etat Civil est venu à 16h06 et le dernier appel téléphonique reçu à l'accueil était à 16h10. Après il n'y a plus rien eu jusqu'à 17h30.

M. Le Maire prend note de cette information et ajoute que la situation pourra être revue.

Mme Nicole TOVAGLIARI ajoute que par équité avec les autres services, cela reste à récupérer.

M. Olivier ORSONI explique que si le centre administratif ferme à 16h30, les autres services qui sont en congés (ATSEM, Pôle Culturel, Multi Accueil) travaillent de fait 1h de plus. La récupération est donc nécessaire.

M. Christophe DOLADILLE note que les agents de la police municipale travaillent aussi et qu'aux dires de sa responsable les heures supplémentaires ne sont plus rémunérées les jours fériés.

M. Olivier ORSONI lui répond par la négative, les jours fériés sont bien rémunérés en heures supplémentaires pour la police. L'emploi du temps doit être aménagé afin de prévoir ces heures supplémentaires payées.

Mme Nicole TOVAGLIARI insiste sur le fait que nous devons répondre aux dispositions réglementaires et rappelle que l'heure supplémentaire débute après le temps de travail à temps complet.

Parking vélos au centre administratif

Lors du CST du 28/11/2023 nous avons demandé un parking à vélos sécurisé devant le CA. Il nous a été répondu qu'un garage à vélos était en chiffrage et serait présenté aux élus en 2024. Où en est-on de ce projet ?

M. Le Maire indique que la CASC étudie la mise en place d'abris pour vélos et le sujet sera répondu en termes de mobilité via l'interco (tests en cours sur Pernes les Fontaines).

M. Christophe DOLADILLE demande quels sont ces tests ?

M. Olivier ORSONI explique que la CASC a installé des box sécurisés à Pernes-les-Fontaines afin de faire un test notamment pour les vélos électriques avec une durée limitée à 4h00.

Mme Estelle DUCHENE s'interroge sur cette limite de temps (pour une journée de travail).

M. Olivier ORSONI lui répond que la durée pourra être modulée ou renouvelée.

M. Le Maire précise que ce dispositif de sécurité pour les vélos sera également envisagé au Pôle Culturel.

Borne de recharge électrique parking du C.A.

Nous souhaiterions qu'une borne de recharge pour véhicule électrique soit installée sur le parking du centre administratif pour notamment les agents et le public qui viennent au CA en véhicule électrique.

M. Le Maire répond qu'il s'agit là encore d'une compétence CASC, en cours d'étude par l'interco (à noter que le parking du centre administratif a bien été identifié comme lieu de borne de recharge).

M. Olivier ORSONI précise qu'une société de la région PACA s'est manifestée pour proposer ses services.

Police Municipale

La question ci-dessous devait être de nouveau abordée avec la chef de service suite au CST du 02 juin 2025. Nous souhaiterions avoir le retour de réponse.

La grande majorité des policiers n'ont plus accès à internet directement depuis la fin du mois de mars 2025. Un code unique leur a été fourni mais accessible sur seulement 2 PC.

Cela engendre de grosses difficultés pour accomplir les missions administratives au quotidien.

Par exemple :

- Lorsque les 2 PC sont occupés, les agents ne peuvent pas faire de recherches professionnelles en même temps ce qui rend la rédaction des écrits plus compliquée

- De plus, les agents qui souhaitent réserver un repas sur le portail famille de la Ville, accéder au CNAS, à la prévoyance, Google Maps ... doivent attendre que tout le monde ait fini avec le PC (la liste n'est pas exhaustive).

Les PM demandent le rétablissement de l'accès à internet pour ces sites utiles au quotidien pour le bon fonctionnement du service.

M. le Maire indique que la réponse est identique à celle apportée au CST du 2/06/2025. L'encadrement a constaté des abus d'utilisation, trop de temps passé pour des recherches personnelles. Deux postes informatiques ont été mis à disposition. Et la responsable de la police a constaté qu'ils étaient peu utilisés.

S'il est nécessaire de faire une recherche dans le cadre d'une affaire urgente ou importante – (retour auprès d'un OPJ suite à sa demande) les responsables de la PM feront le nécessaire pour libérer un accès internet.

M. Christophe DOLADILLE estime qu'il s'agit d'une punition collective et affirme qu'on ne doit pas manager de cette façon.

M. Le Maire indique que la responsable de nouveau questionné a affirmé les abus.

M. Olivier ORSONI rappelle que deux postes sont à la disposition des agents mais force est de constater qu'ils sont très peu utilisés.

Maintien du régime indemnitaire pendant les périodes de CMO pour les PM

Suite à la note de la DGCL ci-jointe (pj1), la parité avec la fonction publique d'état ne s'appliquant pas pour les policiers municipaux qui relèvent d'un régime indemnitaire spécifique, nous demandons que les policiers municipaux ne soient pas impactés par la réduction à 90% du traitement pendant les trois premiers mois de congé maladie ordinaire.

M. Le Maire précise que la collectivité a décidé par soucis d'équité d'appliquer les mêmes dispositions pour l'ensemble des agents de la ville. Il est à noter toutefois que les policiers municipaux bénéficient d'un régime indemnitaire plus favorable (avec des primes mensuelles et une prime annuelle en lien avec les missions).

Le ClG de la grande couronne questionné sur la question du maintien ou non obligatoire du régime indemnitaire à 100 % pour les agents de PM, a répondu :

La DGCL en a tiré la conclusion que « le montant des régimes indemnitaires des fonctionnaires territoriaux non soumis au principe de parité (SPP et police municipale) n'est pas impacté par la réduction à 90 % du traitement pendant les trois premiers mois du CMO » : le maintien intégral du régime indemnitaire reste possible.

En revanche, il est tout à fait possible pour une collectivité de prévoir un régime à moins de 100 % dans le respect du principe de libre administration des collectivités territoriales. Par conséquent, il vous est possible de prévoir un régime indemnitaire maintenu à 90% pour les agents de la police municipale.

Forfait mobilité durable

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables de la part des agents territoriaux, nous souhaiterions que soit mis en place au sein de notre collectivité le forfait mobilité durable à vocation à assurer la prise en charge des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur domicile et le lieu de travail.

Le montant du forfait serait proportionnel au nombre de déplacements réalisés par l'agent en cours d'année civile avec les modes de transports tels que cycle, cycle à pédalage assisté, motocyclette, cyclomoteur, trottinettes, etc...

M. Le Maire indique que pour l'instant ce n'est pas envisagé.

Participation Mutuelle

Nous souhaiterions que la participation employeur à la mutuelle santé soit réévaluée pour 2026

M. Le Maire note que cette question a été demandée par les représentants du personnel pour la réunion de la F3SCT mais il convient d'y répondre à la réunion du CST. La participation actuelle de la collectivité est de 15 €.

Pour l'instant une réévaluation n'est pas envisagée et pour mémoire la participation à la prévoyance, devenue obligatoire pour les agents, a déjà été largement augmentée (50 %), ce qui représente pour la collectivité un coût important. La prise en charge avec effet au 1/04/2025 jusqu'au 31/12/2025 représente + 22 200 €.

Les collectivités entrent dans une période de turbulences par rapport aux décisions de l'Etat. En effet, les dotations de l'Etat vont être de nouveau baissées de manière importante, il est nécessaire d'être vigilant.

Questions diverses des représentants de la collectivité :

Le Plan formation 2026

Le plan de formation a été envoyé aux représentants du personnel.

Vote : Avis favorable des membres à l'unanimité

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 9h30

Fait à Sorgues, le 2 février 2026

La Secrétaire,
Pascale CHUDZIKIEWICZ

Le Secrétaire Adjoint
Christophe DOLADILLE

Le Président
Thierry LAGNEAU

